

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(13\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 26 janvier 1873](#)

Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 26 janvier 1873

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (13)

Collation 2 p. (36r, 37r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 26 janvier 1873, Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 25/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47308>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [26 janvier 1873](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Delpech, Alphonse \(1821-1902\)](#)

Lieu de destination Amiens (Somme)

Scripteur / Scribe [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

Résumé Godin informe Delpech qu'il ne demande pas à Cresson de plaider dans l'affaire Schneider et il lui demande de choisir un avocat d'Amiens. Il le prie de lui communiquer ses observations sur la note qu'il a rédigée sur cette affaire.

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Cresson, Guillaume Ernest \(1824-1902\)](#)
- [Schneider et Cie](#)

Lieux cités

- [Amiens \(Somme\)](#)
- [Guise \(Aisne\)](#)
- [Vervins \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023
Dernière modification le 18/09/2023

deux j'ay fait
 deux tables de la petite dimension
 deux id. de la seconde id
 deux id de la quatrième
 quand aux dimensions des bois
 elles sont pas besoin d'être réduites
 dans l'œuvre proportionnelle à la
 dimension des tables il faut
 se préoccuper de ne pas s'épuiser
 car même donner inutilement est
 au contraire de l'économie
 dans l'architecture qu'il faut plutôt
 enrichir.

Je vous salue d'un cordial

Godin

a joint le croquis de la
 forme et des dimensions

36
Versailles 26 Janvier 98

Cher Monsieur,

Je n'ai pas pensé faire
plaider l'affaire Schneider
par M. Treason; par consé-
quent nous pourrions la confier
à un avocat d'Orléans
comme vous me le proposez.

Nous ne me dites pas avoir
reçu la note que j'ai rédigée
au sujet de cette affaire étant
à Guise. Je voudrais bien
recevoir vos observations à
ce sujet avant les plai-
doirs.

Rez-m'en outre s'il s'agit
dans l'affaire Schneider d'inter-